

Guichard

Nom : Guichard
 Prénoms : Jean Baptiste Surnoms : _____

Numéro matricule du recrutement : 313
 Classe de mobilisation : 1906

ÉTAT CIVIL.
 Né le 7 Décembre 1886 à St Georges d'Espiranche canton de St Georges d'Espiranche département de l'Isère résidant
 à St Georges d'Espiranche canton d' Henrieville département de l'Isère
 fils de Jean Pierre et de Belond Antonette domiciliés
 à St Georges d'Espiranche canton d' Henrieville département de l'Isère

SIGNALEMENT.
 Cheveux et sourcils châtain foncé
 yeux noir front ordinaire
 nez moyen bouche moyenne
 menton rebond visage ovale
 Taille 1 m 63 cent. Taille rectifiée : m. cent.
 Marques particulières : _____
 Degré d'instruction générale : 3

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.
 Classé dans la 1 partie de la liste en 1907
 Classé dans la _____ partie de la liste en 19 _____

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 Inscrit sous le n° 42 de la liste d'Henrieville
trouvé par le 9 octobre 1907 et soldat de 1^{re} classe le dit jour.
Soldat de 1^{re} classe de 1^{er} septembre 1909. Convoqué en armée le 29 septembre 1909
Certificat de fitness constaté accordé.
Appelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale
du 1^{er} du 1^{er} Août 1914. arrivé au corps le 4 Août 1914
qui le 8. 10. 1918 par accident en service communautaire à Nemours (Maine) puis de l'Armée de la Guerre du 7. 5. 1918 n. C.B. 12900.A.
Secours de 150 fr. payé le 2. 7. 1918 à M^{me} Guichard.

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. <u>97^e d'Infanterie</u>		<u>10175</u>
Disponibilité et réserve de l'armée active. <u>97^e d'Infanterie de Chambéry</u>	<u>80</u>	<u>0720</u>
Armée territoriale et sa réserve. <u>Rég^t d'Inf^{an} de Vienne</u>	<u>388</u>	<u>02639</u>

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile. D résidence.

CAMPAGNES. Allemagne du 11 Août 1914 au 2. 11. 1918

BLESSURES. ACTIONS D'ÉCLAT. DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'ÉNERGIES.

	ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
1 ^{re} dans l' <u>97^e Rég^t d'Infanterie</u> du <u>30 Août</u> au <u>21 Sept 1909</u>				
2 ^e dans l' _____ du _____ au _____				
Supplémentaire dans l' _____ du _____ au _____				
1 ^{re} dans l' _____ du _____ au _____				
Supplémentaire dans l' _____ du _____ au _____				
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du _____ au _____				

Guerre. — Registre matricule. — 428-80-1006. [8591]